

ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
Commission de l'économie,  
des finances et du budget  
-----

Papeete, le 18 JUIN 2026

N° 061-2026

RAPPORT

Document mis  
en distribution

Le 18 JUIN 2026

relatif à une proposition de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget de l'assemblée de la Polynésie française de l'exercice 2025,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances et du budget,

par les représentants Monsieur Heinui LE CAILL et Madame Teumere ATGER-HOI,

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

En application des articles LP 123-10 à 123-16 du code des finances publiques de la Polynésie française, le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2025 fait l'objet d'une décision d'affectation formelle pour garantir en priorité la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement à la clôture de l'exercice. Cette décision d'affectation intervient dès l'adoption de la délibération de règlement.

Ainsi, le résultat de fonctionnement de 258 400 521 F CFP porte le résultat cumulé du budget de l'assemblée à 1 467 222 760 F CFP. À la clôture de l'exercice 2025, il a été constaté un besoin de financement de la section d'investissement de 1 257 912 F CFP, soit un solde disponible de 1 465 964 848 F CFP.

Ce solde disponible est affecté en excédent de fonctionnement reporté et sera repris en totalité dans une prochaine délibération budgétaire modificative.

\*  
\* \*

*Examinée en commission le 18 juin 2026, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, la présente proposition de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances et du budget propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter la proposition de délibération ci-joint.*

LES RAPPORTEURS

Heinui LE CAILL

Teumere ATGER-HOI





**A D O P T E   :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Le résultat de fonctionnement cumulé de la section de fonctionnement du budget de l'assemblée de la Polynésie française constaté à la clôture de l'exercice 2025 s'élève à un milliard quatre cent soixante-cinq millions neuf cent soixante-quatre mille huit cent quarante-huit francs pacifique (1 465 964 848 F CFP) se décomposant comme suit :

Résultat de l'exercice 2025	:	258 400 521 F CFP
Résultat antérieur reporté ( <i>cf. délibération n° 2025-68 APF du 26 juin 2025</i> )	:	1 208 822 239 F CFP
		-----
Partie affectée à l'investissement en 2025	:	(1 257 912) F CFP
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>		<b>1 465 964 848 F CFP</b>

Il est affecté en excédent de fonctionnement reporté.

**Article 2.-** Le Président de l'assemblée de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

*La secrétaire,*

*Le Président,*

Odette HOMAI

Antony GEROS